

Info Fusion

No 2, juillet 2010

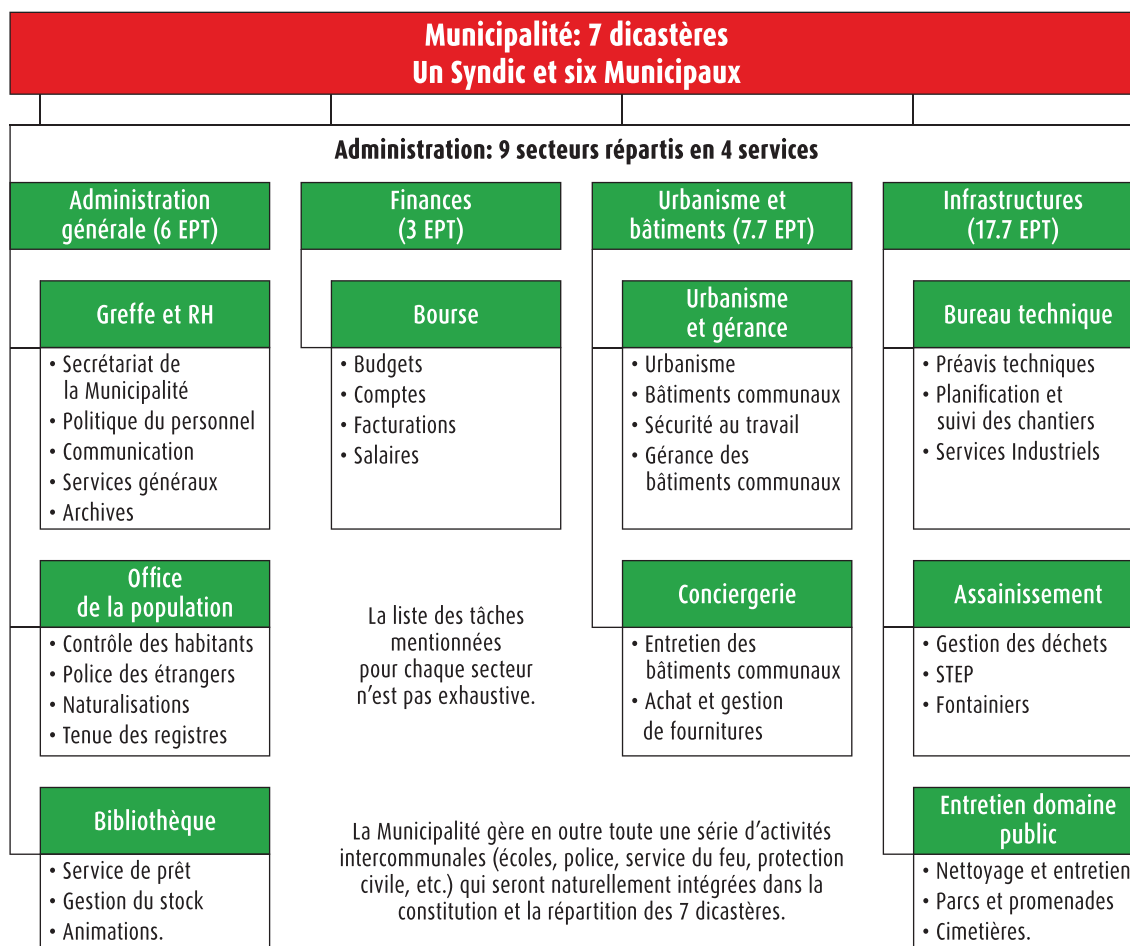
Gazette d'information sur la fusion de Bourg-en-Lavaux

Les ressources humaines de la future commune

Les bonnes personnes à la bonne place au sein d'une structure simple et claire, c'est la condition du fonctionnement efficace de toute institution. C'est pourquoi le Comité de pilotage de la fusion a accordé un soin tout particulier à l'organisation de la future commune et à la politique des ressources humaines (RH). Il s'est appuyé dans ce but sur les compétences d'une entreprise spécialisée, Habilis Conseil, sélectionnée à la suite d'un appel d'offres. Les travaux qu'elle a déjà conduits dans d'autres communes témoignent à la fois de la rigueur de sa méthode et de son adaptation au terrain.

Premier principe: la structure de l'administration de la commune doit être stable.

Son organisation doit répondre aux besoins d'une collectivité de 5'000 habitants, et non à la répartition des dicastères entre municipaux et syndic qui peut changer d'une élection à l'autre, en fonction du profil des élus. Résultat: la structure de l'administration de Bourg-en-Lavaux reposera sur neuf secteurs répartis en quatre services.



Profils et compétences métiers

Deuxième principe: intégrer les compétences existantes.

Afin d'établir sur des bases solides l'organigramme des services, les profils et compétences des postes ainsi que les cahiers des charges, Habilis Conseil a entrepris plusieurs démarches d'avril à juin 2010:

- Un groupe de collaborateurs représentant les différents secteurs d'activités de l'administration dans les cinq villages a été constitué. Ce groupe a notamment travaillé à la description des postes en collaboration avec Habilis.
- Une hotline a été ouverte à l'attention de tous les collaborateurs pour qu'ils puissent à tout moment poser des questions et faire des suggestions.
- Deux séances d'information ont eu lieu afin d'informer l'ensemble des collaborateurs des démarches entreprises en matière de RH.
- Des entretiens individuels approfondis ont eu lieu pour l'ensemble du personnel. Les collaborateurs ont ainsi pu faire part à Habilis de leurs désirs, voire d'exprimer aussi leurs craintes.

Troisième principe: tous les collaborateurs aujourd'hui en place se verront proposer un poste au sein de la nouvelle commune.

Cette opération sera terminée d'ici à la fin de l'année. A cette date, tout le monde aura reçu la proposition le concernant et les conditions de travail qui vont avec, à commencer par le salaire.

Certains postes seront mis au concours interne cet automne, par exemple si le profil de deux collaborateurs correspond au même poste. Par ailleurs, certains métiers, notamment dans le domaine de l'urbanisme et de la gestion immobilière, ne sont pas représentés au sein du personnel actuel. A la faveur de départs naturels, un processus de recrutement externe sera donc nécessaire.

Une cible de 34 à 35 emplois

L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la commune de Bourg-en-Lavaux représentera 34-35 équivalents plein temps (EPT). Cette évaluation n'est pas née du hasard:

- Elle correspond au total des postes existants actuellement dans les cinq villages qui fusionnent. Les fonctions et les cahiers des charges sont en revanche revus et réorganisés pour s'adapter au fonctionnement d'une seule commune de 5'000 habitants.
- Elle correspond aussi à l'appréciation faite par la Commission thématique 2 qui s'est occupée des questions de personnel.
- Les analyses menées par le Comité de pilotage, avec l'appui d'Habilis Conseil, sont allées dans le même sens. L'examen des compétences requises pour l'administration de Bourg-en-Lavaux, de même que la comparaison avec le fonctionnement de communes d'importance similaire (Echallens, Le Mont-sur-Lausanne, St-Prex notamment) ont confirmé la cible de 34-35 équivalents plein temps (qui peuvent être répartis en postes à temps partiel).

Un léger ajustement est encore possible cet automne lors de la répartition des postes prévus entre les collaborateurs actuels des cinq villages. Et une fois les choses mises en place, à partir du 1er juillet 2011, la future Municipalité pourra, si nécessaire, procéder à un éventuel aménagement à l'issue d'une période test.

Une vue d'ensemble des travaux en cours

Poursuivant notre objectif d'information, le prochain numéro d'Info Fusion vous présentera cet automne une synthèse de l'avancement des travaux dans l'ensemble des commissions thématiques. D'ici là, nous vous souhaitons un bon été.